

La politique pharmaceutique nationale en bonne voie

La Direction de la Population de Rabat a abrité le mercredi 23 janvier une réunion organisée par le ministère de la santé pour présenter aux différents intervenants du secteur de la santé et du médicament les grandes lignes du rapport des travaux de la commission consultative du médicament et des produits de santé (CCMPS).

Cette commission qui a été créée par la décision ministérielle n°111 du 9 juillet 2012 et placée sous la présidence du ministre de la santé, s'est scindée en 3 groupes : Groupe Accessibilité / Approvisionnement, Groupe Qualité / Innocuité et Groupe Usage rationnel / Ethique et conflits d'intérêt. Ces 3 entités ont contribué à la publication d'un rapport de 36 pages comportant un état des lieux du secteur ainsi que des recommandations pour la mise en place de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN).

Dans son introduction, Lahoussaine Louardi a rappelé à l'assistance que la consommation moyenne annuelle en médicament n'excède pas 500 Dhs par habitant, que les médicaments représentent 40% des dépenses des caisses d'assurance maladies et que 53% des frais de santé sont à la charge des ménages. Ce triple constat, a amené le ministre de la santé à axer la PPN sur l'amélioration de l'accès aux médicaments. Ceci ne peut se faire qu'en réactualisant l'arrêté de fixation des prix des médicaments, texte devenu aujourd'hui anachronique eu égard à l'évolution que connaît le secteur.

Il a rappelé à plusieurs reprises, que cette politique ne peut pas se faire au dépend du pharmacien d'officine, pour qui la mise en place de mesures de compensation conditionne la viabilité de son activité. Il a également rappelé les conséquences du non respect du circuit légal de vente et de distribution des médicaments en donnant comme exemple cette société casablancaise qui délivre les médicaments aux malades à domicile, pratique en contradiction avec les dispositions légales réglementant la dispensation des médicaments.

Il a ensuite fait part à l'assistance des 10 objectifs de la PPN tels qu'ils ont été définis par la commission:

- 1- Maximiser les bénéfices thérapeutiques et prévenir le gaspillage.
- 2- Renforcer le système d'assurance qualité, l'innocuité et l'efficacité des médicaments et des dispositifs médicaux;
- 3- Faciliter l'accessibilité financière des médicaments ;
- 4- Assurer le juste prix des médicaments ;
- 5- Promouvoir le médicament générique ;
- 6- Mettre en place un système d'achat public qui répond aux exigences de l'ensemble des établissements de soin ;
- 7- Mettre en place un système de distribution et de dispensation efficient en accord avec les standards internationaux ;
- 8- Promouvoir l'usage rationnel des médicaments et des produits de santé ;
- 9- Promouvoir la transparence, la bonne gouvernance dans la régulation du secteur et dans la gestion des conflits d'intérêt ;
- 10- Assurer la coordination dans la mise en place de la PPN.

Cet exposé a fait place à un débat qui a permis aux différents intervenants de commenter certains objectifs notamment en ce qui concerne la promotion du médicament générique, certains aspects fiscaux concernant les médicaments, la dérégulation de l'approvisionnement en gaz médicaux, la prise en charge des médicaments périmés, les difficultés liées à l'approvisionnement pour certaines spécialités pharmaceutiques, etc.

Plusieurs intervenants n'ont pas manqué de saluer l'approche participative du ministre par laquelle il a su créer un climat de confiance et de concertation inédit. La contribution des cadres du ministère de la santé et l'esprit constructif des différents intervenants ont été, comme l'a souligné le Dr Moulay Taher Alaoui, des atouts de taille qui ont permis de dépasser tous les obstacles.

Avant de partir, le ministre de la santé a promis à ses invités de rester à leur écoute pour apporter les modifications nécessaires à ce projet et pour organiser une réunion pour les tenir informés de l'avancement de ce projet attendu par tous les citoyens.

